

Informations importantes concernant les cours de langue

Depuis la rentrée 2020/2021, des ECTS sont associés aux cours de langue étrangère dispensés à l'ENSA.Marseille. Cette réforme a été votée en CFVE au printemps 2020.

Ainsi, l'ENSA. Marseille tenait à souligner l'importance des langues étrangères, à la fois comme ouverture au monde mais aussi comme outil incontournable de la recherche et de l'insertion professionnelle des étudiants.

De plus, le programme 2018-2023, accrédité par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche stipule que chaque étudiant en école d'architecture doit présenter un CLES B1 pour valider son DEEA et un CLES B2 pour valider son DEA.

Afin de vous aiguiller aux mieux parmi ces nouvelles modalités, vous trouverez ci-dessous quelques informations plus précises :

Les cours de langue sont obligatoires pour tous les étudiants de première année, même si l'étudiant a déjà obtenu un niveau de type CLES.

Cela vous permettra d'atteindre un niveau de langue professionnelle et vous donnera des informations sur la méthode de l'examen universitaire CLES durant les cours.

Pour ceux qui veulent passer leur CLES dans une autre langue que l'anglais ou l'espagnol :

Les cours sont obligatoires en licence et en Master, même si les étudiants veulent passer leur CLES dans une autre langue, parce qu'il est toujours intéressant de suivre ces cours, cela peut leur apporter des méthodes pour passer un CLES dans une autre langue et leur permettre de maîtriser une troisième langue.

Libre, bien entendu, à l'étudiant de passer son CLES au plus vite s'il ne veut pas être contraint de suivre ces cours.

Pour ceux qui ont déjà le CLES :

En licence L2 et L3 : les étudiants qui ont déjà validé un CLES B1 ou un équivalent, sont dispensés de cours ; de fait, ils valident leurs ECTS.

Cependant, à titre facultatif, ces étudiants peuvent suivre des cours de langue dans l'établissement afin de maintenir un niveau de langue ou de valider un projet Erasmus.

En Master : les étudiants qui ont déjà validé un CLES B2 ou un équivalent, sont dispensés de cours ; de fait, ils valident leurs ECTS.

De même, à titre facultatif, ces étudiants peuvent suivre des cours de langue dans l'établissement afin de maintenir un niveau de langue ou de valider un projet Erasmus.

Pour les étudiants étrangers : une commission spécifique de langues validera cas par cas les potentielles dispenses qui seront demandées.

1) les étudiants étrangers non francophones avec un niveau B2 de français langue étrangère (DELFI/TCF/Lycée français...). Dossier de demande à présenter à la commission de langues avec un certificat de français langue étrangère niveau B2.

2) les étudiants étrangers hispanophones/anglophones de langue maternelle avec un niveau B2 de français langue étrangère (DELFI/TCF/Lycée français...). Dossier de demande à présenter à la commission de langues avec un document d'identité qui prouve leur nationalité et un certificat de niveau B2 de français langue étrangère.

Informations complémentaires :

- Pour rappel, l'obligation de l'obtention du B1 pour le passage en master est entrée en vigueur en 2018/ 2019.
- Conséquemment, les étudiants des promos antérieures bénéficient d'une mesure transitoire et ne sont pas concernés par cette obligation.
- En revanche, l'obtention du B2 en master reste obligatoire.

Pour rappel :

L'école propose aujourd'hui des cours de langue anglaise et espagnole.

Les enseignants cette année sont :

Pour l'anglais :

- Kate Pinault,
- Kayla Ahrens,
- Tourkan Boucaron,
- Pierre Giammalva.

Pour l'espagnol :

- Carolina Garcia,
- Sandra Rivas Davila.